



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - ☎ 01 47 25 52 49

e-mail snu92@snuipp.fr

<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément aux écoles n° 6 16/17

à "SNU 92" n° 223

Nanterre, le lundi 27 février 2017

C'est le moment de s'exprimer !

Nous sommes à quelques semaines des élections présidentielles et législatives, et pour l'instant le débat n'est pas vraiment à la hauteur des enjeux. Entre emplois fictifs et alliances diverses, le contenu des programmes des candidats n'est semblait-il pas la priorité des médias.

Pour autant, c'est le moment pour les enseignants de s'exprimer et de peser pour que l'école, les élèves et les personnels soient présents dans les débats.

Pour cela, participez massivement à la grève sur les rythmes scolaires le 23 mars à l'appel du SNUipp-FSU 92 et remplissez l'enquête en ligne pour peser dans le rapport de force vis à vis du DASEN.

Les réunions d'information syndicales vont se tenir à partir du 3 mars et nous y parlerons du projet du SNUipp-FSU pour l'école (voir plus loin et sur notre site). Venez y participer nombreuses et nombreux !

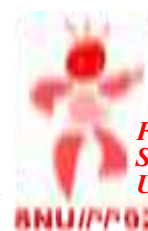
Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

***Vous trouverez joint à
cette publication une
affiche pour la grève du
23 mars sur les rythmes
scolaires à l'appel du
SNUipp-FSU 92***

Faire circuler

SOMMAIRE

- Edito
- CAPD du 30.01 p.2-3
- CTSD du 23.02 p.4



**Fédération
Syndicale
Unitaire**

SNU/PP02

Certificat d'inscription à la CA.P.P.A.P. n°0121 S 06748 - n° INTER I.S.S.N. : 1259-0029

Le directeur de la publication : Jacky Lizé - Imprimé au siège de la section

La CAPD du 31 janvier 2017 a examiné les candidatures à la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'école, aux échanges franco-allemands et stages linguistiques à l'étranger.

En réponse à la déclaration concernant la simplification des tâches administratives, les DASEN a évoqué les initiatives académiques : l'accès au portail académique ARIANE pour les directeurs puis l'ensemble des personnels du 1^{er} degré devrait alléger la charge de transmission des informations. La volonté est aussi annoncée de permettre que les messages envoyés sur les messageries soient « adressés » afin que les destinataires ne soient que les personnes concernées.

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTION D'ÉCOLE

77 candidats ont postulé cette année, 58 ont été retenus. Le SNUipp-FSU92 a demandé des précisions sur certains sujets et lecture des avis des IEN et des commissions quand ceux-ci étaient contradictoires.

Collègues inscrits sur la liste d'aptitude à la direction d'école :

Audigier Juliette ; Audollent Sophie ; Baitel Odile ; Baraton Karine ; Beasley Véronique ; Becker Aline ; Bellahsene Fatima ; Bellamy Florence ; Bernier Philippe ; Berthou Vanessa ; Blayac Adrien ; Bourokba Fatima ; Bucan Ghislaine ; Calvet Ludovic ; Carville Karine ; Cettier Maud ; Chastang Elise ; Choblet-Leclair Marjorie ; Dinarque Christelle ; Donneaud Claudie ; Dubois Sandrine ; Etitia Gilles ; Fillon-Benabdallah Dorothee ; Fournial Nadine ; Garnier Laurence ; Garotin Aurélie ; Gautron Soazig ; Giret Karine ; Grutchfield Lucie ; Jacquet Laure ; Jourdan Marie-Ange ; Lavenier Maryline ; Leborgne Juliette ; Marguillard Sylvain ; Mariani Julien ; Mazevet Patricia ; Mourchid Khadija ; Munos Laurence ; Neselrade Anne ; Laureanne Laure ; Nicoleau Dominique ; Paxion Christophe ; Perrais Sonia ; Pescher-Thomas Clarisse ; Petitpierre Audrey ; Peuportier Audrey ; Pham Hélène ; Philippe Marion ; Rhazza Zakia ; Riou Marie Pierre ; Robert Claire ; Rodriguez Cyrille ; Seyer Patrice ; Sohier Stéphanie ; Sturm Isabelle ; Tebiz Ali ; Thenot-Moll Catherine ; Vincent Viviane

ECHANGES FRANCO-ALLEMAND

1 candidature a été retenue sur les deux présentées.

STAGES LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

27 demandes ont été retenues sur les 28 adressées. Ces 27 candidatures (26 pour la Grande-Bretagne, 1 pour l'Allemagne) sont proposées à l'organisme de formation selon un classement en fonction de l'ancienneté. Les candidats seront retenus en fonction des places disponibles.

Candidatures retenues aux stages linguistiques à l'étranger 2017 :

Gaillard Pascale ; Jallot Florence ; Laire Nicole ; Parisot Sylvie ; Massaloux Frédérique ; Morin Pascale ; Quintard Karine ; Bögel Valérie ; Hoc Machet Catherine ; Moreau Janique ; Caillaud Anne-Laure ; Guedoudj Salima ; Brisson Perrine ; Serres Christine ; Sinarong David ; Douvry Pauline ; Meirav-Ratron Géraldine ; Damamme Marie-Catherine ; Henon Marlène ; Sohier Ubéda Marie ; Libon Teddy ; Laadjel Anissa ; Derrier Laetitia ; Gueroult Johanna ; Rajoelson Henintsoa ; Cherel Clémentine ; Martin Céline

QUESTIONS DIVERSES

Changement de rythmes scolaires : Les communes n'ont pas de délai légal pour annoncer leur intention de modifier l'organisation des rythmes. Aucune demande n'est connue à ce jour.

Circulaire temps partiel : Les enseignants à 80 % doivent effectuer un certain nombre de semaine à plein temps, diffèrent selon les communes. Ils devront se rapprocher des circonscriptions pour connaître le positionnement de ces semaines.

Pour les enseignants à 75%, le mercredi peut être une variable d'ajustement et cette fois encore, il sera nécessaire de se rapprocher des circonscriptions pour connaître l'organisation d'éventuels mercredi libérés.

Détachements et disponibilités vers l'étranger : Le SNUipp-FSU92 a renouvelé sa demande à connaître les critères retenus, comme annoncé par le rectorat. Une circulaire est en cours de préparation.

État des lieux des démissions : 6 titulaires et 9 PES ont démissionné depuis le début de l'année. Ce chiffre est supérieur aux années précédentes.

Courrier du préfet concernant la période de réserve avant les élections : Le DASEN précise qu'il n'est pas à destination des enseignants mais rappelle l'obligation de neutralité pendant le service. Il ne formule pas de contradiction à propos de l'article du SNUipp-FSU92 sur le site qui présente un cadrage clair.

Droit syndical des PES : Le DASEN va contacter l'ESPE d'Antony sur le respect du droit syndical des PES. Par ailleurs, le SNUipp-FSU92 a demandé une audience pour échanger sur la situation des PES dans le département.

JEUDI 1ER JUIN STAGE SYNDICAL POUR LES SYNDIQUÉS AVEC PHILIPPE MÉRIEU

Le SNUipp-FSU92 organise un stage syndical pour ses adhérents sur la notion de réussite scolaire le jeudi 1er juin, avec l'intervention du chercheur Philippe Mérieu.

Le lieu sera communiqué prochainement.

Pour participer, il suffit d'être syndiqué-e et de contacter la section départementale. Plus d'informations sur notre site 92.snuipp.fr

Monsieur le Directeur Académique,

L'an dernier, dans la déclaration préalable de la même CAPD, nous avons demandé que le chantier sur la « simplification des tâches administratives » devienne une réalité pour les collègues directeurs du département. Pour le SNUipp-FSU, il doit s'agir d'un véritable allègement de ces tâches. Force est de constater que cette année encore, les problématiques rencontrées par ces collègues restent très présentes :

La question du temps est une des problématiques essentielles de cette fonction :

- Il reste très difficile de concilier temps de direction et temps de classe pour les directeurs n'ayant pas une décharge totale.
- La lourdeur des tâches administratives et la gestion du quotidien de la vie d'une école laissent peu de place au rôle d'animateur pédagogique pourtant réaffirmé dans les textes.
- La mise en place des réformes demande aux directeurs une grande capacité à s'auto-former et à former leurs équipes dans un temps record.
- Les directeurs demi-déchargés doivent partager leur classe avec un PES en demande d'aide.

La question de la formation est également problématique :

- Les outils qui ont été mis à disposition des directeurs, s'ils sont pertinents, ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de formation.
- Les animations pédagogiques spécifiques sont largement insuffisantes.

La fonction de directeur d'école est une fonction très polyvalente et lourde à gérer. Ils sont responsables de la sécurité physique et affective des élèves, ont un rôle d'animateur pédagogique dans les équipes, doivent travailler avec les partenaires de l'école, gèrent au quotidien les relations avec les parents d'élèves... Ils se retrouvent souvent seuls face à des situations très compliquées, doivent prendre rapidement des décisions adaptées aux diverses situations. Cette fonction fait appel à un nombre de compétences très important. C'est pourquoi nous demandons que la réflexion entamée sur cette fonction (et les moyens d'en alléger certaines tâches) soit menée à terme rapidement et que les collègues en voient les effets sur le terrain.

A NOTER DANS VOTRE AGENDA !

- **Jeudi 2 mars** : commission de réflexion pour les syndiqués sur la direction d'école.
- **Lundi 6 mars** : stage syndical sur la violence en milieu scolaire avec l'intervention du chercheur Rémi Casanova (inscriptions closes).

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE sur deux thèmes dominants : les nouvelles carrières des PE / projet et revendications du SNUipp-FSU pour l'école et les personnels :

- **Vendredi 3 mars :**
- Colombes – La Garenne – Courbevoie – Puteaux à Colombes (préau de l'école Marcelin Berthelot B, 100 boulevard de Valmy)
- **Samedi 4 mars :**
- Asnières – Gennevilliers – Clichy – Bois Colombes – Villeneuve – Neuilly- Levallois à Asnières (école Jules Ferry A, 5 rue Jules Ferry)
- Boulogne – Issy – Sèvres – Chaville – Meudon à Boulogne (lieu exact à venir)
- **Samedi 11 mars :**
- Nanterre – Rueil – Suresnes – St Cloud – Garches – Vaucresson – Ville d'Avray à Suresnes (école des Cottages, 32 rue des Cottages)
- **Samedi 18 mars :**
- Vanves – Malakoff – Clamart – Montrouge – Châtillon – Bagneux à Malakoff (salle des fêtes Jean Jaurès, 13 avenue Jules Ferry)
- Fontenay – Le Plessis – Sceaux – Antony – Bourg la Reine – Châtenay à Antony (réfectoire de l'école élémentaire Adolphe Paieaud, 143 Rue Adolphe Paieaud)

CTSD du 23 février

L'ensemble de la délégation a voté contre le projet ! Le DASEN convoque un nouveau CTSD le vendredi 3 mars. Vous trouverez les explications ci-dessous.

Un groupe de travail s'était tenu le jeudi 2 février lors duquel les représentants du personnel étaient intervenus sur de nombreuses situations d'écoles. L'administration a renvoyé pendant les vacances un document quasiment identique au projet initial qui ne tenait pas compte des nombreuses heures de préparation et de travail paritaire, en nous indiquant que ce document intégrait les arbitrages du DASEN.

De plus, dans son projet, le DASEN a décidé de consacrer un nombre important de postes à un projet politique qui impacte de manière significative le système éducatif, la question de la formation et les missions de certains personnels. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de cadre pour échanger avec le DASEN sur ce projet, projet dont nous ne partageons pas la philosophie (voir compte rendu du GT du

2 février sur notre site).

Ce n'est pas notre conception du dialogue social.

Nous estimons que le travail des représentants du personnel a été méprisé, et par là-même celui des écoles et des personnels.

Dans ces conditions, l'ensemble des représentants du personnel a décidé d'interpeller le DASEN au travers d'une déclaration commune (voir ci-dessous) et demander le report du CTSD. Le DASEN refusant notre demande, les représentants du personnel ont voté de manière unanime contre le projet dans son ensemble, ce qui contraint le DASEN à reporter le CTSD.



Monsieur le Directeur Académique,

En amont du groupe de travail sur la carte scolaire, nous avons reçu des services des documents qui nous ont servi de base pour préparer la réunion du 2 février 2017. Ce groupe de travail, présidé par l'IENA, a duré 7 heures et a été l'objet d'échanges et de débats entre l'administration et les représentants du personnel. A l'issue de ce groupe de travail, vous deviez rendre vos arbitrages et nous devions recevoir un nouveau document préparatoire au CTSD de ce 23 février. Or, le document envoyé aux représentants des personnels le 8 février dernier ne présente aucun changement par rapport au document préparatoire au groupe de travail du 2 février, mis à part une situation liée à la création d'une nouvelle école à Clichy et le maintien d'une décharge de direction. C'est la deuxième année consécutive que les choses se passent de la même façon.

Ceci est pour nous un déni du travail paritaire effectué lors du groupe de travail. Il est inacceptable de passer une journée entière à travailler pour recevoir un projet qui nie totalement ce travail. Peut-être avez-vous prévu lors de ce CTSD de modifier certains éléments de votre projet, cependant sans document préparatoire nous sommes empêchés de faire notre travail d'élus des personnels.

C'est pourquoi l'ensemble de la délégation du personnel vous demande le report du CTSD.

Dans le cas où vous refusez ce report, nous vous annonçons que nous demandons un vote immédiat sur le projet de carte scolaire dans l'état des documents préparatoires et que l'ensemble des élus des personnels votera contre ce projet et la tenue d'un nouveau CTSD avec documents préparatoires faisant état de l'ensemble de vos propositions.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

SE SYNDIQUER, C'EST *Utile*

<https://adherer.unsa.fr>

92% de la collectivité sont représentées dans les comités d'établissement.